



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Invitation d'artistes : défraiement

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200242

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

CAMJI

Invitation d'artistes : défraiement

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de sa mission culturelle et artistique, la Ville de Niort est amenée à inviter pour des expositions, repérages, préparations de manifestations, des artistes en résidence à Niort pour la réalisation d'oeuvres dont la prestation gratuite ne fait pas l'objet de contrat.

Je vous propose que la Ville de Niort prenne en charge les frais de transport et de séjour dans les conditions prévues par le décret n° 91.583 du 19 juin 1991, article 2.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la prise en charge de frais de transport et de séjour des artistes intervenants à titre gratuit à l'occasion des expositions, repérages, préparations des manifestations, en résidence à Niort pour la réalisation d'oeuvres et cela dans les conditions prévues par le décret n° 91.583 du 19 juin 1991, article 2. Le Maire visera l'ensemble des demandes présentées au titre de cette délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)